Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260129-220126DELIB12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 22 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-deux janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLÉRON, Mme Lydie RAMEZ Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Élise LEROY, M Yann JOUAN.

Mme Sabrina VOISIN donne procuration à M Philippe DAULY.

Secrétaire de séance : M Michel LEFEUVRE

Délibération 12 — SUBVENTIONS DIVERSES

Madame Anne-Claude MORIN s'occupe du dossier subventions diverses et vous propose selon les demandes des associations reçues de retenir les suivantes :

▶Les Resto du cœur	350.00 €
▶La Banque alimentaire du pays de Dinan	200.00 €
▶Le Secours populaire	350.00 €
▶Le Secours catholique	350.00 €
▶Rêve de clowns	150.00 €
▶Rêves	150.00 €
▶La Croix rouge antenne de Dinan	200.00 €
▶A.D. S	500.00 €
▶CLOÉ maison escargot	100.00 €
▶Protection civile	150.00 €
	2 500.00 €

Le Conseil Municipal valide l'attribution des subventions proposées.

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

M Michel LEFEUVRE
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 27 / 1 / 2026
Le Maire

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor